



Colette Dufour
Sur Vigny

CH-1359 Rances
SUISSE

Rances, le 15 novembre 1992

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI

Monsieur le Président,

Les violations des droits de l'homme, où que ce soit dans le monde, me préoccupent beaucoup. En cette année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, c'est un moment particulièrement propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des populations indigènes. Il va sans dire que mes préoccupations ne cesseront pas une fois l'année 1992 écoulée.

C'est avec consternation que je vais vous exposer un cas survenu dans votre pays. Il s'agit de Nelson Vladimiro Curiñir Lincoqueo, un Mapuche âgé de 22 ans, étudiant à l'Université technique de Temuco et militant au Parti communiste.

Dans la nuit du 5 octobre 1973, un groupe d'hommes armés portant l'uniforme de l'armée de l'air ont pénétré chez lui. Ils ont menacés les autres occupants de la maison et ont déclaré à la famille qu'il emmenaient Nelson Curiñir à la base aérienne de Maquehua, d'où il serait par la suite transféré dans la prison de Temuco. Sa famille ne l'a jamais revu vivant.

Pourtant, elle a en vain essayé de retrouver sa trace à la base aérienne et à la prison. Les autorités ont affirmé qu'il était maintenu en détention et ne tarderait pas à être libéré. Le 18 octobre 1973, la famille entendait à la radio que Nelson Vladimiro Curiñir Lincoqueo, militant du MIR, s'était échappé lors de son transfert à la prison de Temuco. Des témoins ont affirmé qu'à l'aube du 13 octobre 1973, des membres de l'armée de l'air avaient emmené Nelson Curiñir hors de la base aérienne de Maquehua. C'est la dernière fois qu'il a été vu vivant.

En mars 1990, un Mapuche a déclaré que le corps de Nelson Curiñir avait été retrouvé sur le bord de la rivière Cautin, en 1973, et enterré en tant que "NN" dans un cimetière proche de Temuco. La Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (CNVR) a demandé à un tribunal civil d'enquêter sur le sort de Nelson Curiñir. Sur ordre du juge civil, le corps de Nelson Curiñir a été exhumé en novembre 1990 et identifié par la famille. Le rapport d'autopsie a révélé que cet homme avait été tué d'une balle dans la nuque.

Je suis très préoccupée de cette exécution extrajudiciaire en 1973. Mais d'autre part, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite ardemment voir toute la vérité émerger au grand jour et voir les auteurs de son meurtre traduits en justice.

De telles enquêtes doivent être menées non seulement dans ce cas particulier, mais aussi pour toutes les violations des droits de l'homme commises au Chili, afin que de telles violences ne se reproduisent plus. La loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violences commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée. Selon un rapport publié en 1991 par la CNVR, 957 personnes ont "disparu" après leur détention par l'armée ou les forces de sécurité et 1068 autres ont été exécutées ou sont mortes sous la torture pendant la période où le gouvernement militaire était au pouvoir.

C'est pourquoi, je vous demande instamment de tout mettre en oeuvre pour que des enquêtes soient menées et que la loi d'amnistie soit abrogée.

En vous remerciant par avance pour votre intervention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.



CC: -Ambassade du Chili en Suisse
-Comision Chilena de Derechos Humanos, Temuco
-Organizacion Mapuche Ad Mapu, Temuco

